

#### **REGLEMENT**

# Article 1: Organisation

Le rallye Photo est organisé en partenariat avec la ville de Saint Pantaleon de Larche et son Club de jeu d'Échecs.

Ce Rallye est organisé dans le cadre de la fête votive. Le détail de l'ensemble des animations prévues dans le cadre de cette fête est disponible sur le site de la ville

### Article 2: Participation

Le rallye photo est ouvert à toute personne qui aura remplie et validée son inscription (les enfants et adolescents peuvent également participer seulement avec l'autorisation écrite de leurs parents).

L'inscription est gratuite et soumise à l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## Article 3 : Responsabilité de l'organisateur

L'association Club Échecs et la ville de Saint Pantaleon déclinent toute responsabilité :

- en cas d'accident ou de dommages physiques ou corporels subis par les participants au rallye photo,
- en cas de dommages matériels, incidents techniques, dysfonctionnements, infractions ou accidents,

survenus dans le cas du non respect des consignes ou des règles de sécurité établies.

- en cas d'infractions commises par les participants au rallye photo de quelque nature que ce soit,
  - en cas de perte,
  - de détérioration,
  - de vol des photos.
- Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements ayant entraînés des défaillances dans

- l'administration, la sécurité, l'équité (en particulier pour les votes via réseaux sociaux), ou la gestion du concours.
- Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de supprimer ou de reporter le rallye photo et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Le règlement sera actualisé et mis à jour en conséquence autant que de besoin.

## Article 4 : Modalités d'envoi des photographies

Sont acceptées toutes images JPEG quelque soit le matériel utilisé (smart-phone, tablette, APN...) ou le traitement appliqué (couleur, noir et blanc, sépia...) mais sans effet de trucage ou de montage en post-traitement. Les tailles d'image sont limitées a un maximum de 3 Millions de pixels.

Les photos sont à envoyer à l'adresse suivante <u>contact@echecspaysdebrive.fr</u> par POSTE RESTANTE de votre choix au plus tard le samedi 29 juillet à 12 heures.

Les photos peuvent être également déposées au club d'échecs place Général Couloumy le samedi matin à partir de 10heures et ce jusqu'à 12 heures.

Si les photos sont déposées au club, elles seront enregistrées sur une clef USB préalablement formatée par le participant (afin d'éviter la propagation d'un éventuel virus).

Pour décharger les photographies sur les ordinateurs mis à disposition par les organisateurs, aucun transfert ne sera réalisé avec le cordon USB de l'appareil, ou d'autre type de support autre qu'une clef USB.

#### Article 5 : Coordonnées

Chaque participant pourra envoyer un maximum de 3 dossiers (1 par concours) avec les photographies et devra indiquer :

- son NOM et prénom
- sa date de naissance
- son adresse postale
- son numéro de téléphone

#### Article 6: Validation des clauses

Chaque participant s'engage après avoir pris connaissance du règlement à notifier un message à l'adresse <u>contact@echecspaysdebrive.fr</u> et précisant : « J'ai pris connaissance du règlement du concours et m'engage à le respecter sans restriction » validant ainsi toutes les clauses du règlement.

## Article 7: Utilisation des photographies

Chaque participant s'engage à céder gracieusement les droits d'utilisation et de reproduction des photographies envoyées. Les photos participantes au concours permettront de mettre en valeur les activités proposées par les associations de Saint Pantaleon de Larche.

Le participant offre la garantie qu'il est bien le propriétaire des photographies envoyées et autorise la reproduction gratuite de ses clichés par la ville de Saint-Pantaleon-de-Larche sur tout type de support/vecteur de communication.

### Article 8 : Jury

Le jury est composé du responsable du club d'échecs et de deux membres du conseil municipal.

Le Jury se réunira le samedi à partir de 14heures pour procéder à l'évaluation des photos transmises.

Les organisateurs sélectionneront les meilleures photos qui feront l'objet d'un album sur le site Internet et sur la page facebook de la ville de Saint-Pantaleon-de-Larche.

# Article 9 : Lots et Remise des prix

La remise des prix « Rallye photo » sera déroulera le dimanche 30 juillet à 11 h00 et sera suivi d'un apéritif offert par la municipalité à tous les participants. Les récompenses seront remises par Monsieur Alain Lapacherie, Maire de Saint-Pantaléon-de-Larche.

#### **Article 10 : Engagements**

Les participants s'engagent à :

– Présenter des photos réalisées par eux mêmes, dans les conditions définies par l'organisateur, (heures, dates, lieux, thèmes...) selon la carte du rallye qui leur sera proposée.

- Identifier les photos éventuellement au moyen du renommage prévu sur la feuille de route.
- Prendre des photos en respectant les usages en vigueur, les propriétés privées et en s'assurant de respecter le droit des personnes ou des biens photographiés sans porter atteinte à la vie privée et en s'assurant des droits de diffusion le cas échéant.
- A ne pas perturber l'ordre public : voirie, circulation, mœurs...

#### Article 11: Droits

Les participants autorisent l'organisateur à reproduire gracieusement leurs images dans le cadre de la promotion de ce présent rallye ou de ceux à venir, l'exposition qui sera présentée dans les locaux de l'association ou ailleurs, la presse, le site Web de l'association avec la divulgation du nom de l'auteur et ce dans un but promotionnel.

#### **Article 12: Thèmes**

Les thèmes du rallye photo seront dévoilés le lundi 24 juillet à partir de 14h sur le site de la ville de Saint Pantaleon de Larche. En même temps que l'annonce du thème un plan de la ville pour le rallye sera fourni afin que chaque participant localise les différents lieux ou se déroulent les jeux.